

Synthèse de l'enquête annuelle
du département affaires économiques et fiscales
sur les délais de paiement

La CGF a lancé son enquête annuelle relative aux délais de paiement sur l'année 2024 auprès des fédérations adhérentes sur le mois de janvier 25.

Il ressort de l'enquête à laquelle plus de 130 entreprises de secteurs divers ont répondu, les éléments suivants :

- 93 % des répondants à l'enquête sont des TPE-PME, dont 72 % de leur chiffre d'affaires se situe entre 2 et 500 millions d'euros.
- 70 % des entreprises du commerce de gros répondent à des marchés publics et déclarent avoir moins de 10 % de leurs acheteurs publics qui payent en retard. Cependant, lorsqu'ils payent en retard, ces derniers sont toutefois très importants avec plus de 50 % des retards de paiement qui sont supérieurs à 11 jours.
- Pour 80 % des répondants les entreprises privées représentent 70 % et plus de leur chiffre d'affaires.
- Lorsqu'elles travaillent avec des clients privés, 80 % d'entre elles ont moins de 30 % des entreprises clientes qui payent en retard et ces derniers sont très importants avec plus de 60 % des répondants qui connaissent plus de 11 jours de retard de paiement.
- Dès lors que les entreprises du commerce de gros subissent des retards de paiement, elles appliquent peu de pénalités de retard et de frais de recouvrement, car respectivement 85 % et 72 % déclarent ne pas y recourir.
- Près de 90 % des entreprises qui déclarent avoir des factures impayées par leurs clients, indiquent que 94 % de ces factures représentent moins de 10 % de la totalité de leurs factures et 80 % des factures impayées représentent moins de 10 % de leur trésorerie.
- En ce qui concerne les délais de paiement figurant dans les conditions générales de vente, les résultats sont hétérogènes en raison des spécificités sectorielles et des stratégies commerciales menées par les différentes entreprises. Néanmoins, les délais de 45 jours, fin de mois et de 30 jours, à compter de la date de livraison, sont les plus utilisés.
- Plus de 50 % des répondants ont recours à la facture périodique avec une majorité, retenant une périodicité mensuelle.



Confédération des
Grossistes de France

- En ce qui concerne l'assurance-crédit près de 45 % des entreprises répondantes indiquent y recourir et 75 % d'entre elles indiquent qu'elles n'ont pas connu de dégradation de leurs notes ou d'annulation de couverture.